

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PERCHE EMERAUDE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200686-20251217-D_17_12_2025_08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2025

Publication : 19/12/2025

Délibération n°17-12-2025-008

1.1 Marchés publics

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE *Séance du Mercredi 17 décembre 2025*

Date de convocation	11 décembre 2025
Date d'affichage	11 décembre 2025

Membres en exercice	55
Membres présents	33
Votants	46 (dont 13 pouvoirs)

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le 17 décembre 2025 à 18h00, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle des fêtes à Sceaux sur Huisne, sous la présidence de M. Didier REVEAU.

Etaient présents : 31 - M. Serge AUGER, M. Emmanuel BOIS, M. Pascal BOURGOIN, M. Régis BOURNEUF, M. Régis BREBION, M. Nicolas CHABLE, M. Guy CHEVAUCHER, M. Jean-Pierre CIRON, M. Joël CIRON, Mme Christine CORMIER, M. Dominique COUALLIER, M. Alain CRUCHET, M. Arnault de CALONNE, M. Éric DESCOMBES, M. Jean DUMUR, Mme Patricia ÉDET, M. Yves GOULLIER, M. Gérard GUESNÉ, Mme Cécile KNITTEL, Mme Michèle LEGESNE, M. Jannick NIEL, M. Michel ODEAU, M. Éric PAPILLON, M. Laurent PHILIBERT, Mme Nadège PIOGER, M. Jean-Yves RENARD, M. Thierry RENVOIZÉ, M. Didier REVEAU, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Didier TORCHÉ, Mme Christiane VAN RYSEL.

Etaient représentés : 2 - Mme Liliane DENIS représentée par M. Bruno CEPRÉ, M. Willy PAUVERT représenté par Mme Virginie GODARD.

Pouvoirs : 13 - M. Thierry BODIN ayant donné pouvoir à Mme Sylvie SEQUEIRA, Mme Catherine BOSSY ayant donné pouvoir à Mme Christine CORMIER, Mme Catherine CHANTEPIE ayant donné pouvoir à M. Emmanuel BOIS, M. Dominique ÉDON ayant donné pouvoir à Mme Patricia ÉDET, M. Thierry GUÉRIN ayant donné pouvoir à M. Jean DUMUR, Mme Marie-Line LEDRU ayant donné pouvoir à M. Régis BOURNEUF, Mme Delphine LETESSIER ayant donné pouvoir à M. Didier REVEAU, Mme Bénédicte MARCHAIS ayant donné pouvoir à M. Laurent PHILIBERT, Mme Myriam MORAND ayant donné pouvoir à Mme Nadège PIOGER, Mme Françoise PELLODI ayant donné pouvoir à M. Nicolas CHABLE, M. Gaëtan THOMAS ayant donné pouvoir à Mme Cécile KNITTEL, M. Jean-Pierre TORCHÉ ayant donné pouvoir à M. Didier TORCHÉ, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN ayant donné pouvoir à Mme Christiane VAN RYSEL.

Etaient excusés : 9 - M. Éric BARBIER, M. Raymond BELLENCONTRE, M. Pierre BOULARD, Mme Amélie DANGEUL, M. Jean-Yves HERMELINE, M. Roland MARCOTTE, M. José PLANS, M. Xavier TERRIER, Mme Laëtitia VEEGAERT.

Secrétaire de séance : M. Thierry RENVOIZÉ.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PERCHE EMERAUDE

ECONOMIE : ATTRIBUTION DES LOTS DE TRAVAUX POUR LA CONSTRUCTION DU BATIMENT BLANC ZA AJEUX A LA FERTE BERNARD

Le Conseil de communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport du Président présenté par M. Eric PAPILLON, Vice-président en charge des travaux,

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE qu'afin de répondre à la demande en matière d'immobilier économique, il a été décidé de construire un bâtiment «blanc» à vocation économique, destiné à accueillir une activité de type artisanale, industrielle ou commerciale dans le cadre d'une location.

EST INFORMÉ que le projet se situe dans la Zone d'Activités des Ajeux, à La Ferté-Bernard, sur les parcelles cadastrées ZD 385, ZD 386p et ZD 388, pour une superficie globale de 1 653 m² appartenant à la Communauté de communes.

Le bâtiment d'une hauteur totale à l'acrotère de 4,60 m environ, d'une emprise au sol de 385 m², d'une surface utile de 362 m², se décompose comme suit :

- Une zone bureau de 180 m² dont deux bureaux, une salle de réunion, une salle de pause, un vestiaire avec douche, un sanitaire hommes, un sanitaire femme et un local ménage,
- Une zone atelier de 182 m² dont un atelier chauffé.
- Une cour extérieure de 720 m² sera dédiée aux livraisons et au stationnement pour 11 véhicules légers et 2 places de stationnement PMR.

Le marché de travaux comprend 13 lots :

- Lot n°01 Terrassement – VRD – Aménagements extérieurs
- Lot n°02 Gros œuvre – Maçonnerie
- Lot n°03 Charpente bois
- Lot n°04 Étanchéité
- Lot n°05 Bardage métallique
- Lot n°06 Menuiseries extérieures
- Lot n°07 Doublages – Cloisons
- Lot n°08 Menuiseries intérieures
- Lot n°09 Chapes – Revêtements de sol – Faïence
- Lot n°10 Peintures intérieures
- Lot n°11 Électricité
- Lot n°12 Plomberie – CVC
- Lot n°13 Nettoyage final de chantier

Les travaux doivent débuter mi-février 2026 pour une durée de 9 mois, jusqu'à mi-novembre 2026.

A l'issue de l'appel d'offres, 35 candidats ont répondu, pour un total de 41 offres réceptionnées, soit entre 1 et 6 offres par lot. Toutefois, le lot n°3 « charpente bois » a été déclaré infructueux et a été relancé.

L'analyse des offres par le maître d'œuvre a été réalisée. Des demandes de précisions ou négociations ont été faites, conformément aux procédures en vigueur.

Pour le lot 02, une variante a été retenue : le remplacement des murs en aggloméré de ciment par des murs en blocs alvéolaires en terre crue recomposée.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PERCHE EMERAUDE

Les conclusions de l'analyse des offres font apparaître les offres mieux-disantes suivantes :

Lot	Entreprises	Rappel montant estimé HT	Montant du marché HT
01-Terrassement – VRD – Aménagements extérieurs	Pigeon TP Centre Ile de France	142 000,00 €	148 568,91 €
02-Gros œuvre – Maçonnerie	Le Batimans	164 541,95 €	205 849,91 €
03-Charpente bois	Glot Charpente	49 000,00 €	49 000,00 €
04-Étanchéité	SOPREMA	66 000,00 €	61 500,00 €
05-Bardage métallique	SOPREMA	65 000,00 €	43 050,00 €
06-Menuiseries extérieures	Etablissement Leroi	60 500,00 €	57 348,39 €
07-Doublages – Cloisons	PCI Décor	18 000,00 €	18 749,80 €
08-Menuiseries intérieures	Etablissement Leroi	18 000,00 €	19 583,06 €
09-Chapes – Revêtements de sol – Faïence	Blondeau Carelages	28 500,00 €	27 247,94 €
10-Peintures intérieures	MDP Gombourg	9 000,00 €	6 462,44 €
11-Électricité	JCP Elec	30 000,00 €	39 004,67 €
12-Plomberie – CVC	Kantem	75 500,00 €	52 900,00 €
13-Nettoyage final de chantier	Chrome nettoyage 72	3 000,00 €	2 398,00 €
Total HT		729 041,95 €	731 663,12 €

AUTORISE le Président ou son représentant à :

- Signer les marchés publics correspondants,
- Accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Adopté à l'unanimité
 Voix pour : 46
 Voix contre : 0
 Abstention : 0

Fait et délibéré en séance publique
 Le 17 décembre 2025
 Pour extrait conforme
 Le 18 décembre 2025

Le Secrétaire de séance

Le Président

M. Thierry RENVOIZÉ



M. Didier REVEAU



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PERCHE EMERAUDE

